

1. ORGANISATION DES TRAVAUX

1.1 Trois tables rondes seront organisées simultanément (soit une table ronde par thème) et un rapport des discussions sera présenté à la séance plénière du Comité régional dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour (AFR/RC51/13).

1.2 Thèmes

La première table ronde aura pour thème *Pour un système de santé plus performant* (document AFR/RC51/RT/1)

Président : Malawi
Président suppléant : Mali

La deuxième table ronde aura pour thème *Lutte contre la maladie : le rôle de la mobilisation sociale* (document AFR/RC51/RT/2)

Président : Mauritanie
Président suppléant : Maurice

La troisième table ronde aura pour thème *Réduction de la pauvreté : le rôle du secteur de la santé* (document AFR/RC51/RT/3)

Président : Mozambique
Président suppléant : Namibie

1.3 Désignation des Rapporteurs

Chaque table ronde désignera un rapporteur pour ses travaux.

1.4 Participants

Tous les délégués à la cinquante et unième session du Comité régional peuvent participer aux tables rondes.

1.5 Documents de travail

Les documents de travail relatifs aux trois tables rondes sont respectivement les suivants : document AFR/RC51/RT/1 intitulé "Pour un système de santé plus performant"; document AFR/RC51/RT/2 intitulé "Lutte contre la maladie : le rôle de la mobilisation sociale"; et le document AFR/RC51/RT/3 intitulé "Réduction de la pauvreté : le rôle du secteur de la santé".

2. METHODE DE TRAVAIL

2.1 Dispositions pratiques

Afin de permettre à tous les délégués de participer activement aux tables rondes, les séances plénières du Comité régional seront suspendues pendant cette période. L'interprétation simultanée sera assurée dans toutes les trois langues pour chacune des tables rondes.

2.2 Présidents

Chaque table ronde sera conduite par un Président et un Président suppléant désignés par la cinquantième session du Comité régional.

2.3 Fonctions des rapporteurs

En collaboration avec le Secrétariat du Comité régional, les rapporteurs prendront des notes qui serviront de base à l'élaboration du rapport des tables rondes.

2.4 Discussions

Lorsque le Président donne la parole à un participant, celui-ci intervient à titre personnel et non en qualité de représentant de son pays. Cependant, l'expérience de son pays peut être utile au cours des discussions.

2.5 Conseillers techniques

Chaque table ronde comprendra un coordonnateur, membre du Secrétariat, et un facilitateur ayant des compétences techniques dans le domaine examiné et originaire d'un Etat Membre de la Région. Le coordonnateur et le facilitateur serviront de conseillers techniques au cours de la table ronde.

ANNEXE 1

NOTES EXPLICATIVES SUR LES TABLES RONDES

1. INTRODUCTION

Les tables rondes privilégieront les domaines essentiels identifiés dans les documents de travail (AFR/RC51/RT/1, AFR/RC51/RT/2 et AFR/RC51/RT/3). Ceux-ci définissent, pour chaque thème considéré, les points de discussion et les résultats attendus, afin de guider les participants sur la manière d'aborder les discussions.

2. METHODE DE TRAVAIL

2.1 *Etape 1*

Enumération des leçons tirées sous les rubriques suivantes : succès, échecs, obstacles et facteurs susceptibles de faciliter la mise en oeuvre.

2.1.1 Succès

Compte tenu de l'expérience de votre pays, quelles sont les approches ou les initiatives qui ont favorisé des résultats positifs, le cas échéant ?

2.1.2 Echecs

Compte tenu de l'expérience de votre pays, quelles sont les approches ou les initiatives qui ont, le cas échéant, entravé le succès dans les domaines identifiés ?

2.1.3 Obstacles

Quels sont les obstacles rencontrés ?

2.1.4 Facteurs pouvant faciliter les activités

Quels sont les facteurs qui pourraient faciliter, dans votre pays, la mise en oeuvre efficace des activités dans les domaines susmentionnés ?

2.2 Etape 2

Quelles mesures devrait-on prendre pour aller de l'avant, en se fondant sur les leçons tirées ? Quelles dispositions les pays pourraient-ils modifier ou améliorer ? L'un des points à considérer à cet égard concerne le rôle de la communauté, du secteur de la santé et du système de santé, etc.

Annexe 1

2.3 Etape 3

Sur la base des résultats des étapes 2 et 3 et des questions soulevées dans le document de travail, formuler des recommandations appropriées sur les mesures à prendre par les gouvernements, l'OMS et les partenaires de l'action de développement. Ensuite, faire des recommandations pour le suivi et l'évaluation des programmes à mettre en oeuvre. Les recommandations doivent être réalistes, pratiques et financièrement viables.

ANNEXE 2

PROGRAMME DE TRAVAIL

- Date :** Jeudi 30 août 2001
- Langues :** Anglais, français, portugais
- 9 h 00 - Remarques liminaires du Président.
- Présentation des documents de travail par le Président suppléant.
- Présentation des directives relatives à l'organisation et à la conduite des tables rondes par le facilitateur.
- Questions et précisions
- 9 h 30 - Discussions
- 10h45 - 11h15 **Pause-café**
- 11h15 - 13h00 - Poursuite des discussions
- Recommandations et conclusions
- 13h00 - Début de l'élaboration du rapport des tables rondes.



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
SEDE REGIONAL AFRICANA

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC51/RT/4

26 juillet 2001

Cinquante et unième session

Brazzaville, Congo, 27 août - 1er septembre 2001

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

DIRECTIVES RELATIVES A L'ORGANISATION ET A LA CONDUITE
DES TABLES RONDES

RESUME

1. Le Comité régional a approuvé l'organisation de tables rondes au cours de ses sessions afin de promouvoir une interaction et un échange d'idées et de données d'expérience entre les ministres de la santé, les membres de délégations et le Secrétariat du Comité régional.
2. Le présent document donne des notes explicatives sur les tables rondes et propose les modalités selon lesquelles les participants pourraient conduire leurs débats et formuler des recommandations.

SOMMAIRE

	Page
1. ORGANISATION DES TRAVAUX	1
2. METHODE DE TRAVAIL	2

ANNEXES

1. Notes explicatives sur les tables rondes	3
2. Programme de travail	5